

Nicolas Hulot fait appel en faveur de la centrale biomasse de Gardanne

12 juillet 2017

Le préfet des Bouches-du-Rhône a annoncé le 7 juillet en séance plénière du conseil régional : le ministre de la Transition écologique souhaite faire appel de la décision du tribunal administratif empêchant l'exploitation de la centrale biomasse de Gardanne. Nicolas Hulot soutient ainsi le recours qu'avait déjà déposé Uniper, l'exploitant de la centrale. Un soutien qui fait suite à l'annonce le 6 juillet de la fin des centrales à charbon voulue d'ici à 2022 par le ministre, et qui touchera Uniper dans cet autre pan de son activité.

Le tribunal administratif avait le 8 juin annulé l'autorisation préfectorale d'exploitation de la centrale. Le tribunal administratif estimait que les études d'impact de la future tranche biomasse (fonctionnement au bois de récupération et bois d'origine forestière) étaient insuffisantes concernant la pression sur la forêt méditerranéenne et sur le niveau d'émission de particules fines dans l'atmosphère. La centrale dispose actuellement d'une autorisation d'exploitation provisoire.

- *Marsactu*

Lire aussi : Les boues rouges de Gardanne confrontent Nicolas Hulot à ses engagements passés

- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Nicolas-Hulot-fait-appel-en-faveur-de-la-centrale-biomasse-de-Gardanne>